

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3207

26 novembre 2015

SOMMAIRE

EMF Luxembourg S.A.	153891	Maxnola S.A.	153896
Erik Baudner S.à r.l.	153892	Media Market Consultant S.A.	153898
FCOMI - L Global Capital	153891	MO Holding S.A.	153899
Fenster-Eck S.à r.l.	153891	Monet S.à r.l.	153899
Ferteco Europa S.à r.l.	153891	OMG Immobilien S.à r.l.	153896
FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l.	153892	Paol Ip Rights S.à r.l.	153922
FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l.	153892	PEC Moenchhof S.à r.l.	153908
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l.	153892	Penedos Investments S.à r.l.	153894
Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l.	153890	Philipor S.A.	153908
Gallic Lux 2	153890	PHM Topco 10 S.à r.l.	153909
Gb WFC Intermediate 1 S.à r.l.	153893	Promotion Partners S.A.	153923
Global-Immobilière S.à r.l.	153893	Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.	153922
Globus Real Estate Invest S.A.	153893	PR Participations Bis S.à r.l.	153920
Go Between Services S.à r.l.	153893	PR Participations Ter S.à r.l.	153917
Great Growth Investments (Lux) S.à r.l.	153890	RA2S S.A.	153936
Great Harvest Canadian Investment Company Limited S.à r.l.	153890	Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l.	153911
Heaven Services S.A.	153935	Rue du Canal S.à r.l.	153911
INFIPA, Institute for Financing and Participation S.A.	153934	Saphir Capital Partners S.A.	153925
International Management Consulting Services S.A.	153933	Setanta Sports Hibernia, S. à r.l.	153917
JCF III Europe S. à r.l.	153925	Silvertower 1 S.à r.l.	153917
Lux-World PC s.à r.l.	153907	Silvertower 4 S.à r.l.	153917
Mac's Luxembourg	153907	Simmetria Participations S.A.	153911
Malton S.à r.l. - SPF	153907	S.P.F. Carmina S.A.	153936

Gallic Lux 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 166.852.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement de nom de Madame Marina LEBRUN, gérant de catégorie B de la Société. Elle se nomme désormais Madame Marina KERNEUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164636/13.

(150181345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Great Growth Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.969.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Richel van Weij comme gérante B de la société avec effet au 25 septembre 2015;

- Nomination au poste de gérante B de Madame Federica Samuelli, née le 3 avril 1978 à Milan (Italie) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 25 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015164644/17.

(150181166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Great Harvest Canadian Investment Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.253.

Les comptes annuels de la société Great Harvest Canadian Investment Company Limited S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164645/10.

(150181387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 154.739.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne en tant que gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015;

- la nomination de Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152587, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015164608/17.

(150181411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

FCOMI - L Global Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2015164611/12.

(150181825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 14, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FENSTER-ECK S. à r.l.

Référence de publication: 2015164612/10.

(150181063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Ferteco Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015164613/12.

(150181133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.710.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 septembre 2015

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A et président.
2. Monsieur Arnaud DELVIGNE, né le 3 novembre 1983 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie A et président jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EMF Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015164578/16.

(150181566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Erik Baudner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 79.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164582/10.

(150180907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.833.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 28 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne en tant que gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015;
- la nomination de Elizabeth Verwaltung S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 68/70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152587, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015164607/17.

(150181400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015164614/11.

(150181510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.479.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 septembre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de Gérant de Catégorie B.
2. Mme. Yu JIANG, administrateur de sociétés, née le 5 août 1982 à Yunnan (Chine), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de Catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FF Investment Luxembourg 1 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015164615/16.

(150181520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Gb WFC Intermediate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 194.283.

—
EXTRAIT

En date du 6 octobre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La révocation d'Alexandra Lipinski-Hauck, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 17 août 2015
- Peter Lundin, né à Kalmar, Suède, le 10 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 17 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164656/16.

(150181398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Go Between Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 138.231.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164669/9.

(150181279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Global-Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164667/10.

(150181516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Globus Real Estate Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 89.902.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2015

L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société COMMIS-SAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B131.410 arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société susmentionnée pour une durée de 4 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019 statuant sur les comptes clos au 31.12.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015164668/16.

(150181088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Penedos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 185.851.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of September;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr. Andrew VAJNA, acting as Trustee of the Andrew G. Vajna Revocable Trust, residing professionally at 980, Kelly Johnson Drive, Suite 150, USA - NV 89119 Las Vegas, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, employee, residing professionally in 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner (the Sole Partner) of Penedos Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 185851 (the Company).

II. The Company has been incorporated pursuant to by a deed of the officiating notary, on March 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1498 of June 11, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

III. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. The Sole Partner has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

Resolutions

The Sole Partner hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

- (i) to assume the role of liquidator of the Company;
- (ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;
- (iii) to waive any debt he has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;
- (iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that he takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that he undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company’s liquidation can be terminated without prejudice;
- (v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- (vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (vii) to empower the company United International Management S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, to complete all formalities for the liquidation, including but not limited to closing any bank account, make payments and file any tax return.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Andrew VAJNA, agissant en tant que Trustee du Andrew G. Vajna Revocable Trust, demeurant professionnellement à 980, Kelly Johnson Drive, Suite 150, USA - NV 89119 Las Vegas, (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique (l'Associé Unique) de Penedos Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185851 (la Société).

II. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 du 11 juin 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Résolutions

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;

(ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

(iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;

(iv) en tant que liquidateur de la société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées, (iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;

(v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée;

(vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(vii) de donner pouvoir à la société United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, d'accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, faire tout paiement ainsi que déposer de toute déclaration fiscale de clôture.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 octobre 2015. 2LAC/2015/21951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165726/113.

(150182431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

OMG Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.423.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015165715/12.

(150182020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Maxnola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.372.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Ignacio ALDÁMIZ-ECHEVARRÍA DEL PALACIO, residing at Paseo de la Castellana 121, Esc. Dcha. 4ºB, E-28046 Madrid,

here represented by Mr. Anouar BELLI, private employee, professionally residing at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given on August 05th, 2015

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as "the principal",

The proxy holder of the appearing party, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "MAXNOLA S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 136372, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted by the undersigned notary, on February 06th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under the number 683 of March 19th, 2008. The Articles of Incorporation have been modified pursuant to deed of the undersigned notary on October 24th, 2013, published in the Mémorial, number 3174 of December 13th, 2013.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand and one hundred (3,100) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, fully paid up in

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal, holder of all the ordinary shares of the Company and, acting in his capacity of sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has registered off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the sole director and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the representatives of the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Ignacio ALDÁMIZ-ECHEVARRÍA DEL PALACIO, demeurant au Paseo de la Castellana 121, Esc. Dcha. 4ºB, E-28046 Madrid,

Ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommé: «le mandant»,

Laquel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «MAXNOLA S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136372, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 06 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 683 du 19 mars 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial, numéro 3174 du 13 décembre 2013.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est propriétaire de toutes les actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a repris tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes parties comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentant de le mandataire de la partie comparante, ladite représentante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} octobre 2015. Relation: EAC/2015/22818. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165655/94.

(150182834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Media Market Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 34.234.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DUMARCHAL NOMINEE LIMITED, société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, PO BOX 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du «Company Registration» sous le numéro 98000,

ici représentée par Monsieur Jean-Luc CLAUSE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est devenue la seule et l'unique actionnaire de la société MEDIA MARKET CONSULTANT S.A., société anonyme, ayant son siège social à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 34.234

(ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 478 en 1990; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 EUR) anciennement constituée avec un capital social en Francs luxembourgeois, d'un montant de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de dissolution au 31 mai 2015, confirmés au 3 septembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mai 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cent soixante-quinze euros (975,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. - L. CLAUSE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30003. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165656/61.

(150182707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

MO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.276.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165663/10.

(150182287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Monet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.500.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

STAM EUROPE S.A.S., a company governed by the laws of France and having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 414 712 687,

here represented by Mrs Isabelle BUDINGER, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MONET S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company (including its partners). It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person (including its partners).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12 500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, STAM EUROPE S.A.S., pre-named and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950,-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Antoine de BROGLIE, Manager, born on 7 March 1951, in Boulogne-Billancourt, France, residing at 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris.

- Mr Nicolas GÉRARD, Manager, born on 20 April 1981, in Libramont, Belgium, residing at 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

STAM EUROPE S.A.S., une société par action simplifiée régie selon les lois françaises et ayant son siège social au 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 712 687,

ici représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MONET S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais di-

minués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

STAM EUROPE S.A.S., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antoine de BROGLIE, gérant, né le 7 mars 1951, à Boulogne-Billancourt, France, demeurant 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris.

- Monsieur Nicolas GÉRARD, gérant, né le 20 avril 1981, à Libramont, Belgique, demeurant 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 01 octobre 2015. 2LAC/2015/21963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165664/406.

(150182619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Lux-World PC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 42, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 72.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2015165632/12.

(150182395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Mac's Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 152.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165637/9.

(150181889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Malton S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 381.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 98.164.

L'an deux mille quinze,

le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Jacques DURAND RUEL, ingénieur, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 07 septembre 2015;

2.- Madame Roseline LETESTU, administrateur de société, née à Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 1953, épouse de Monsieur Jacques DURAND RUEL, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 07 septembre 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, sont les deux (2) seules associées de «MALTON S.à r.l. SPF» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial établie sous forme d'une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 98 164, constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 144 du 04 février 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial, le 02 mars 2011, sous le numéro 410 et page 19641.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social fixé actuellement à TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (381'000.- EUR), ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat

Deuxième résolution

Les associés décident, à cet effet, de nommer la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40 312),

comme seul liquidateur (le «Liquidateur») de Société.

Troisième résolution

Les associés décident que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les associé décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22501. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165651/62.

(150182614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

PEC Moenchhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165752/11.

(150181850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Philipor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 181.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165754/10.

(150181965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-ninth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appears:

“Pamplona Capital Partners II LP”, an exempted partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under registration number MC21085 (the Sole Member), acting through its general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under registration number MC193692,

here represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company “PHM Topco 10 S.à r.l.”, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147 875 (hereinafter the “Company”), has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1836 of 23 September 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 07 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 926 of 10 April 2012.

- the corporate capital of the Company is fixed at one million thirty-two thousand five hundred twenty-six Euro and thirty Euro Cent (1,032,526.30 EUR) represented by one hundred and three million two hundred and fifty-two thousand six hundred and thirty (103,252,630) Shares (the “Shares”) divided into

- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class A Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class B Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class C Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class D Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class E Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class F Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class G Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class H Shares,
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class I Shares, and
- ten million three hundred and twenty-five thousand two hundred and sixty-three (10,325,263) Class J Shares

each Share with a nominal value of one EUR 0.01 (one Eurocent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J are each a Class of Share and together the Classes of Shares.

- it is the sole member of the Company;
- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- the Company's activities have ceased;
- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona Capital Partners II LP», une exempted partnership constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation MC21085 (l'Associé Unique), agissant par son associé commandité Pamplona Equity Advisors II Ltd., une limited company constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation MC193692;

ici représenté par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

- La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que: la société à responsabilité limitée «PHM Topco 10 S.à r.l.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 875 (ci-après, la «Société»), a été constituée suivant acte notarié reçu le 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1836 du 23 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 07 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 du 10 avril 2012.

- le capital social de la Société s'élève à un million trente-deux mille cinq cent vingt-six Euro et trente centimes d'Euro (1,032,526.30 EUR) représenté par cent trois millions deux cent cinquante-deux mille six cent trente (103,252,630) Parts Sociales (les "Parts Sociales") divisées en

- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie A,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie B,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie C,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie D,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie E,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie F,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie G,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie H,
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie I, et
- dix millions trois cent vingt-cinq mille deux cent soixante-trois (10.325.263) Parts Sociales de Catégorie J

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un centime d'Euro) et étant assortie des droits et obligations fixés dans les présents Statuts. La Catégorie A, la Catégorie B, la Catégorie C, la Catégorie D, la Catégorie E, la Catégorie F, la Catégorie G, la Catégorie H, la Catégorie I et la Catégorie J constituent chacune une Catégorie de Parts Sociales et ensemble les Catégories de Parts Sociales.

- elle est l'associée unique de la Société;

- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22579. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165756/121.

(150182835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Reilly & Dimmer Garden Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 6, Gilsduerferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 150.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Luc DIMMER

Le gérant technique

Référence de publication: 2015165781/11.

(150181867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Rue du Canal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 48.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Pour compte de Rue du Canal Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015165786/12.

(150181987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Simmetria Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.037.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113037, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 24 mars 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Jeanne PIEK, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

La Présidente désigne Madame Laurence TELLITOCCHI, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Linda TENENBAUM-NAUMOVA, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement de la société de L-2450 Luxembourg, 15 boulevard Roosevelt à I-20123 Milan, Via Camperio 9 et adoption par la société de la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;

3. Nomination d'un mandataire et détermination de ses pouvoirs pour les formalités administratives et fiscales nécessaires et à accomplir au Luxembourg, suite au transfert du siège social de la société en Italie;

4. Modifications statutaires avec adoption au Luxembourg des statuts de la société conformes au droit italien;

5. Nominations statutaires;

6. Nomination d'un mandataire en Italie pour effectuer toutes les démarches en Italie et procéder aux formalités nécessaires suite au transfert du siège social et à l'adoption de la nationalité italienne; et

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société, actuellement société de droit luxembourgeois, en société de droit italien, et de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Milan (Italie), sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donneront lieu ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société à I-20123 Milan, Via Camperio 9.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'adopter pour la Société la forme juridique d'une "società per azioni" soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "sociétés" de droit italien;

- de changer le nom de la Société de "SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.A." en "SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.P.A.",

- de confirmer le capital social de douze millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (12.897.000,- EUR), divisé en douze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (12.897) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées, à attribuer aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle au capital social; et

- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir, avec pouvoir de substitution à un tiers, à la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54231, à l'effet de représenter la Société au Grand-Duché de

Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des Statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. La società si denomina:

“SIMMETRIA PARTICIPATIONS S.P.A.”

Art. 2. La società ha per oggetto:

a) l'assunzione di partecipazioni in enti e società, sia costituiti che costituendi, industriali, commerciali, finanziari e di servizi, italiani e stranieri;

b) l'acquisto, la costruzione, la vendita, la permuta, la locazione (non finanziaria), la ristrutturazione, la riparazione, la gestione e l'amministrazione di beni immobili, sia rustici che urbani, tanto civili che industriali;

c) l'acquisto, la vendita e la permuta di beni mobili occorrenti per l'attività sociale, inclusi gli autoveicoli e le macchine comunque registrate;

d) l'assunzione di finanziamenti sotto qualsiasi forma.

E' esclusa l'attività di concessione di finanziamenti e di rilascio di garanzie svolta con modalità tali da integrare attività svolta “nei confronti del pubblico” così come definita dal Decreto del Ministero dell'Economia e delle Finanze 2 aprile 2015 n. 53.

La società potrà effettuare la raccolta del risparmio tramite acquisizione di fondi con obbligo di rimborso, presso i soci, in ottemperanza alle disposizioni del Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio assunte con deliberazione del 19 luglio 2005 n. 1058, sue successive modifiche ed integrazioni.

Art. 3. La società ha sede in Milano.

Art. 4. Il domicilio dei soci, per i loro rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Art. 5. La durata della società è fissata sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata una volta o più volte con deliberazione dell'assemblea dei soci.

Capitale - Azioni e obbligazioni

Art. 6. Il capitale sociale è di euro 12.897.000,00 diviso in n. 12.897 azioni del valore nominale di euro 1.000,00 cadauna, che conferiscono ai loro possessori uguali diritti.

Le azioni liberate sono nominative e qualora non ostino divieti di legge, possono essere convertite al portatore e viceversa a scelta ed a spese dell'azionista.

Art. 7. Le azioni sono liberamente trasferibili sia per atto tra vivi che per causa di morte.

Art. 8. Il capitale può essere aumentato una o più volte in numerario per deliberazione dell'assemblea dei soci, anche mediante creazione ed emissione, nei limiti e con l'osservanza delle disposizioni di legge, di azioni fornite di diritti diversi, anche per quanto concerne la incidenza delle perdite.

Tutte le azioni appartenenti ad una medesima categoria conferiscono uguali diritti.

Il capitale può essere altresì aumentato mediante conferimento di beni in natura o di crediti.

I versamenti sulle azioni sottoscritte sono richiesti nei modi e nei termini stabiliti dall'organo amministrativo, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

Art. 9. L'assemblea dei soci può deliberare la riduzione del capitale sociale anche mediante assegnazione a soci o a gruppi di soci di determinate attività sociali o di azioni o di quote di altre imprese, nelle quali la società abbia partecipazione, il tutto nei limiti previsti dagli articoli 2327 e 2413 del Codice Civile e con rispetto del diritto dei soci alla parità di trattamento.

Nel caso in cui le azioni emesse dalla società siano senza valore nominale, la riduzione del capitale per perdite prevista dal secondo comma dell'articolo 2446 del codice civile può essere deliberata dal consiglio di amministrazione.

Art. 10. La società può emettere a norma di legge obbligazioni, anche convertibili.

L'assemblea dei soci ne fissa le modalità e le condizioni di emissione, di collocamento e di estinzione nei limiti previsti dall'articolo 2412 del Codice Civile.

Assemblée

Art. 11. L'assemblea, regolarmente convocata e validamente costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci ancorché non intervenuti, astenuti o dissenzienti. L'assemblea ordinaria è convocata almeno una volta all'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto sociale lo richiedano, l'assemblea ordinaria può essere convocata entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; in tali casi gli amministratori segnalano le ragioni della dilazione nella relazione prevista dall'articolo 2428 del codice civile.

Le assemblee straordinarie per gli oggetti ad esse riservati possono essere convocate quante volte l'organo amministrativo lo ritenga opportuno o quando ne sia fatta richiesta da tanti soci che rappresentino almeno il decimo del capitale sociale, osservate le limitazioni previste dal terzo comma dell'articolo 2367 del codice civile.

Fermo quanto disposto dagli articoli 2420-ter e 2443, sono attribuite alla competenza dell'organo amministrativo le deliberazioni concernenti la fusione e la scissione nelle ipotesi degli art. 2505, 2505 bis, quali richiamati anche dall'art. 2506 ter cod.civ., l'istituzione o la soppressione di sedi secondarie, la indicazione di quali tra gli amministratori hanno la rappresentanza della società, la riduzione del capitale in caso di recesso del socio, gli adeguamenti dello statuto a disposizioni normative, il trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale.

Si applica in ogni caso l'articolo 2436.

Il luogo di convocazione o di riunione delle assemblee, sia ordinarie che straordinarie, è nella sede sociale od anche altrove, purché in Italia.

Art. 12. Le assemblee, tanto ordinarie quanto straordinarie, sono indette mediante pubblicazione dell'avviso di convocazione contenente il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare nel Foglio Inserzioni della Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana o sul quotidiano economico finanziario "Il Sole 24 ore" non meno di quindici giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

In tale avviso può essere fissata la data per l'eventuale assemblea in seconda convocazione per il caso che la prima vada deserta.

Fintantoché la società non farà ricorso al mercato del capitale di rischio l'assemblea può essere convocata mediante avviso comunicato agli aventi diritto con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima dell'assemblea.

In mancanza delle formalità suddette le assemblee si reputano regolarmente costituite quando vi sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale e vi partecipi la maggioranza degli organi amministrativo e di controllo; in tale ipotesi:

- ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato e
- dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti degli organi amministrativo e di controllo non presenti.

Art. 13. Possono intervenire all'assemblea gli azionisti che abbiano depositato le loro azioni presso la sede sociale o gli istituti di credito indicati nell'avviso di convocazione almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'assemblea.

Ogni azionista che abbia il diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, mediante semplice delega scritta, da altra persona fisica o giuridica, anche non socio, osservate le limitazioni previste dall'articolo 2372 del Codice Civile.

Il biglietto di ammissione rilasciato per la prima convocazione è valido anche per la seconda.

E' consentito l'intervento all'assemblea mediante mezzi di telecomunicazione a condizione che:

- possa essere accertata in qualsiasi momento l'identità degli azionisti intervenuti in proprio o rappresentati per delega;
- possa essere verificata la regolarità delle deleghe rilasciate;
- vengano garantiti il regolare svolgimento delle adunanze, l'esercizio del diritto di intervento in tempo reale alla trattazione degli argomenti iscritti all'ordine del giorno, l'esercizio del diritto di voto nonché la regolarità delle operazioni di votazione e la correttezza del processo di verbalizzazione, consentendo al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione.

Art. 14. Ogni azione attribuisce il diritto di voto.

Art. 15. Per la validità delle assemblee, sia ordinarie sia straordinarie, tanto in prima quanto in seconda convocazione, come pure per la validità delle loro deliberazioni, vale il disposto di legge (articoli 2368 e 2369 del Codice Civile).

Art. 16. La nomina delle cariche sociali, se non avviene per acclamazione unanime, si fa a voto palese ed a maggioranza relativa del capitale intervenuto.

Art. 17. L'assemblea è presieduta dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore unico; in difetto da altra persona scelta dai soci intervenuti.

Il presidente dell'assemblea è assistito da un segretario, anche non socio, pure eletto dagli intervenuti, sempreché per disposizioni di legge o per volontà del presidente il verbale non debba essere redatto da notaio.

Amministrazione

Art. 18. L'amministrazione della società, secondo deliberazione dell'assemblea ordinaria, è affidata ad un amministratore unico o ad un consiglio di amministrazione, composto da un minimo di 3 (tre) ad massimo di 7 (sette) membri, anche non soci, che rimangono in carica fino a tre esercizi e sono rieleggibili.

Art. 19. Qualora per dimissioni o per qualunque altra causa venga a mancare la maggioranza degli amministratori di nomina assembleare si intende decaduto l'intero consiglio e l'assemblea deve essere convocata al più presto dall'organo di controllo per la nomina di tutti gli amministratori.

Art. 20. Il consiglio di amministrazione, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea, elegge fra i suoi membri il presidente.

Il presidente resta in carica per la durata del mandato di amministratore.

Il consiglio può nominare un segretario permanente anche fra persone estranee al consiglio stesso.

Art. 21. Il consiglio si raduna, sia nella sede sociale sia altrove, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta domanda scritta da almeno due dei suoi membri o dal presidente del collegio sindacale.

Art. 22. Il consiglio è convocato con lettera raccomandata contenente il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare, spedita almeno tre giorni liberi prima di quello fissato per l'adunanza a ciascun amministratore e sindaco effettivo; nei casi di urgenza con telegramma, posta elettronica o telefax da spedirsi almeno un giorno prima.

Art. 23. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica.

La presenza alle riunioni del consiglio di amministrazione può avvenire anche mediante mezzi di telecomunicazione.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti; in caso di parità, la proposta si ha per respinta.

Le deliberazioni del consiglio sono constatate da processo verbale firmato dal presidente e dal segretario.

Art. 24. L'amministratore unico e il consiglio di amministrazione sono investiti dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società senza eccezioni di sorta, ed hanno facoltà di compiere tutti gli atti che ritengano opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva all'assemblea dei soci.

Art. 25. Il consiglio di amministrazione, nell'ambito dell'articolo 2381 del Codice Civile, può delegare le proprie attribuzioni ad un comitato esecutivo composto di alcuni dei suoi membri, o ad uno o più dei suoi membri, anche con la qualifica di amministratori delegati, determinando la durata ed i limiti della delega.

Il consiglio di amministrazione può anche delegare particolari funzioni o speciali incarichi a singoli membri.

L'amministratore unico o il consiglio di amministrazione possono nominare procuratori speciali e "ad negotia" per determinati atti o categorie di atti.

Rappresentanza legale

Art. 26. La rappresentanza legale della società di fronte ai terzi ed in giudizio, in qualsiasi sede e grado di giurisdizione, compresi i giudizi di revocazione e cassazione, spetta all'amministratore unico e al presidente del consiglio di amministrazione.

Spetta altresì al o agli amministratori delegati e al o ai procuratori nei limiti dei poteri loro delegati o conferiti.

Organo di controllo

Art. 27. La società è controllata da un collegio sindacale composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti ai sensi di legge.

Al collegio sindacale è può essere affidata la revisione legale dei conti sulla società, consentendolo la sussistenza delle condizioni previste dal secondo comma dell'articolo 2409 bis del codice civile.

Bilancio ed utili

Art. 28. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla chiusura di ogni esercizio l'amministratore unico o il consiglio di amministrazione procedono alla formazione del bilancio sociale a norma di legge da sottoporre - corredato dalla relazione sull'andamento della gestione - all'approvazione dell'assemblea dei soci.

Art. 29. Gli utili netti emergenti dal bilancio approvato, dopo prelevata una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, sono assegnati alle azioni salva diversa deliberazione dell'assemblea.

Ricorrendone le condizioni di legge gli amministratori possono deliberare la distribuzione di acconti sui dividendi.

Art. 30. Il pagamento dei dividendi è eseguito con la decorrenza e presso le casse stabilite annualmente dall'amministratore unico o dal consiglio di amministrazione.

Art. 31. I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili sono prescritti a favore della società.

Scioglimento

Art. 32. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Septième résolution

L'Assemblée décide:

- de fixer le nombre des administrateurs à 1 (un) et appelle Monsieur Marco ZOTTI, retraité, né à Turin (Italie), le 23 août 1946, numéro fiscal ("Codice Fiscale"): ZTTMRC46M23L219C, demeurant à I-20025 Legnano (MI), Viale Toselli Pietro, n.19/A, à la fonction d'administrateur unique ("Amministratore Unico"), jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission;

- de procéder à la nomination d'un collège de commissaires aux comptes ("Collegio Sindacale") et de nommer à cette fonction les suivantes personnes:

commissaires aux comptes effectifs:

- * 1 - BRAMBILLA Ambrogio, né à I-Vimercate (MB), le 18 mars 1960, Président du "Collegio Sindacale",
- * 2 - FIORANI Federica, née à I-Piacenza (PC), le 30 avril 1978,
- * 3 - CASO Michele, né à I-Milan (MI), le 9 décembre 1970.

commissaires aux comptes suppléants:

- * 4 - BOZZI Paolo Aldo, né à I-Milan (MI), le 3 septembre 1966,
- * 5 - BARTOLI Daniela, née à I-Bergame (BG), le 22 août 1969

- de procéder à la nomination d'un réviseur en la personne de Monsieur SCIANCA Andrea, né à I-Milan (MI), le 24 juillet 1969.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de constituer et de nommer Monsieur Marco ZOTTI, préqualifié, comme mandataire spécial, agissant seul, avec plein pouvoir de substitution, afin de (i) modifier les Statuts refondus ainsi que l'acte de transfert du siège social si et comme demandé par les autorités italiennes pour l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Entreprises ("Registro delle Imprese") de Milan (Italie) et (ii) faire, exécuter et réaliser tout acte nécessaire ou accessoire afin de donner effet aux résolutions prises lors de cette Assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre des Entreprises ("Registro delle Imprese") de Milan (Italie) et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit l'annulation rétroactive des présentes résolutions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. PIEK, L. TELLITOCCHI, L. TENENBAUM-NAUMOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} octobre 2015. 2LAC/2015/21962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165834/282.

(150182383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Silvertower 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 191.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015165809/10.

(150182628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Silvertower 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 191.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2015165806/10.

(150182625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Setanta Sports Hibernia, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 144.924.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015165802/10.

(150182172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

PR Participations Ter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 200.497.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société anonyme CS Participations & Gestion S.A., établie et ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.516,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Charles SCHROEDER, gérant de société, demeurant à L-6586 Steinheim, 1 Ale Biergwee.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la revente de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et des entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

Pour se financer, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de PR Participations Ter S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme CS Participations & Gestion S.A., préqualifiée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles SCHROEDER, gérant de société, né à Luxembourg, le 11 octobre 1978, demeurant à L-6586 Steinheim, 1 Ale Biergwee.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165766/129.

(150182560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

PR Participations Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 200.499.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

La société anonyme CS Participations & Gestion S.A., établie et ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.516,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Charles SCHROEDER, gérant de société, demeurant à L-6586 Steinheim, 1 Ale Biergwee.

Laquelle comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la revente de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et des entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

Pour se financer, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de PR Participations Bis S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme CS Participations & Gestion S.A., préqualifiée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Charles SCHROEDER, gérant de société, né à Luxembourg, le 11 octobre 1978, demeurant à L-6586 Steinheim, 1 Ale Biergwee.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165765/129.

(150182513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165739/10.

(150182024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Paol Ip Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.880.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PAOL S.A., une société existante sous le droit luxembourgeois, avec son siège social à L-2330, 128, Boulevard de la Pétrusse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.404, ici représentée par Madame Sandra BAUER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 08 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'elle est l'associée unique de la société «PAOL IP RIGHTS S.à r.l.», ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.880 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 31 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 24 mars 2012; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- que le capital social de la Société s'élève à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu de la situation intermédiaire de la Société au 31 août 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cent quatre-vingt cinq euros (985,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BAUER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30004. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165743/58.

(150182706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Promotion Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.660.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «PROMOTION PARTNERS S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33660, constituée suivant acte notarié en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 383 du 17 octobre 1990 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par acte notarié dressé en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueils des Sociétés et Associations, numéro 2243 du 22 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Hagen-De Mulder, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Coïs, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit: «Les actions sont et resteront nominatives.» et suppression du deuxième alinéa de l'article 4.

2. Changement de l'exercice social dorénavant fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre, clôture de l'exercice en cours le 31 décembre 2015, et modification afférente de l'article 8 des statuts.

3. Modification du premier alinéa de l'article 9 des statuts relatif à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

4. Suppression du deuxième alinéa de l'article 10.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 4 et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui sera désormais conçu comme suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Les actions sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social, actuellement allant du 1^{er} octobre au 30 septembre, pour le faire courir désormais du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours commencé le 1^{er} octobre 2014 se terminera donc le 31 décembre 2015, soit un exercice d'une durée totale de 15 (quinze) mois.

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 8:

Art. 8. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième mardi du mois de mai à dix heures (10.00).

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2016.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de mai à dix heures (10.00) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement le deuxième alinéa de l'article 10.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. HAGEN-DE MULDER, C. COÏS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22511. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165770/71.

(150182673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165797/10.

(150182361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.194.910,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

JCF III Europe Holdings LP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, the Cayman Islands, registered with the Cayman trade and companies' register under number WK-48187,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituted and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.027, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 13 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 2011 number 1788. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, dated 20 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 July 2015 number 87903 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty-seven thousand fifty euro (EUR 457,050) in order to bring it from its current amount of four million seven hundred and thirty-seven thousand eight hundred and sixty euro (EUR 4,737,860) up to an amount of five million one hundred and ninety-four thousand nine hundred and ten euro (EUR 5,194,910) through the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) class A6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class B6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class C6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class D6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class E6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class F6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class G6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class H6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class I6 shares, forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class J6 shares, each having a par value of one euro (EUR 1) (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares having an aggregate par value amounting to four hundred and fifty-seven thousand fifty euro (EUR 457,050) and to fully pay them up by a contribution

in cash amounting to four hundred and fifty-seven thousand fifty euro (EUR 457,050) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of four hundred and fifty-seven thousand fifty euro (EUR 457,050) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

In furtherance of the above, the Sole Shareholder resolves to create a new investment share class within the share capital of the Company (the “Investment Share Class 6”) which shall relate to “Project Kapital” and shall be divided into ten (10) classes of shares named class A6 ordinary shares, class B6 ordinary shares, class C6 ordinary shares, class D6 ordinary shares, class E6 ordinary shares, class F6 ordinary shares, class G6 ordinary shares, class H6 ordinary shares, class I6 ordinary shares, class J6 ordinary shares (the “New Share Classes”).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate the New Shares to the New Share Classes within the Investment Share Class 6 as follows:

- (a) twelve thousand five hundred (12,500) class A6 shares allocated to the Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class A6 Ordinary Shares”);
- (b) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class B6 shares allocated to the Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class B6 Ordinary Shares”);
- (c) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class C6 shares allocated to the Class C6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class C6 Ordinary Shares”);
- (d) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class D6 shares allocated to the Class D6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class D6 Ordinary Shares”);
- (e) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class E6 shares allocated to the Class E6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class E6 Ordinary Shares”);
- (f) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) class F6 shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class F6 Ordinary Shares”);
- (g) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class G6 shares allocated to the Class G6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class G6 Ordinary Shares”);
- (h) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class H6 shares allocated to the Class H6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class H6 Ordinary Shares”);
- (i) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class I6 shares allocated to the Class I6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class I6 Ordinary Shares”); and
- (j) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) class J6 shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the “Class J6 Ordinary Shares”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate Project Kapital, i.e. the indirect investment by the Company in Kreditech Holding SSL GmbH, a German limited liability company,

through a Company’s subsidiary to be set up imminently, namely JCF III Kreditech Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the Investment Share Class 6 of the Company.

Fifth resolution

Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 and article 11 of the articles of incorporation of the Company which will henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at five million one hundred and ninety-four thousand nine hundred and ten euro (EUR 5,194,910) represented by one million five hundred twelve thousand five hundred (1,512,500) shares in the Investment Shares Class 1 (as defined in article 11 hereafter), nineteen thousand one hundred seventy (19,170) shares in the Investment Shares Class 2 (as defined in article 11 hereafter), one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares in the Investment Shares Class 3 (as defined in article 11 hereafter), two million five hundred seventy-two thousand (2,572,000) shares in the Investment Shares Class 4 (as defined in article 11 hereinafter), four hundred forty-eight thousand four hundred and ninety (448,490) shares in the Investment Shares Class 5 (as defined in article 11 hereinafter) and four hundred and fifty-seven thousand fifty (457,050) shares in the Investment Shares Class 6, which consists of the following:

Investment Shares Class 1:

- (a) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- (b) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);

(c) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class C1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class C1 Ordinary Shares»);

(d) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class D1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class D1 Ordinary Shares»);

(e) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class E1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class E1 Ordinary Shares»);

(f) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class F1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class F1 Ordinary Shares»);

(g) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class G1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class G1 Ordinary Shares»);

(h) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class H1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class H1 Ordinary Shares»);

(i) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class I1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class I1 Ordinary Shares»); and

(j) one hundred fifty-one thousand two hundred fifty (151,250) Class J1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class J1 Ordinary Shares»).

Investment Shares Class 2:

nineteen thousand one hundred seventy (19,170) Class A2-1 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A2-1 Ordinary Shares»).

Investment Shares Class 3:

one hundred eighty-five thousand seven hundred (185,700) shares allocated to the Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A3 Ordinary Shares»).

Investment Shares Class 4:

(a) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);

(b) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);

(c) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class C4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class C4 Ordinary Shares»);

(d) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class D4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class D4 Ordinary Shares»);

(e) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class E4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class E4 Ordinary Shares»);

(f) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class F4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class F4 Ordinary Shares»);

(g) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class G4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class G4 Ordinary Shares»); and

(h) three hundred twenty-one thousand five hundred (321,500) shares allocated to the Class H4 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class H4 Ordinary Shares»).

Investment Shares Class 5:

(a) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);

(b) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);

(c) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class C5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class C5 Ordinary Shares»);

(d) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class D5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class D5 Ordinary Shares»);

(e) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class E5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class E5 Ordinary Shares»);

(f) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class F5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class F5 Ordinary Shares»);

(g) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class G5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class G5 Ordinary Shares»);

(h) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class H5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class H5 Ordinary Shares»);

(i) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class I5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class I5 Ordinary Shares»); and

(j) forty-four thousand eight hundred forty-nine (44,849) Class J5 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class J5 Ordinary Shares»).

Investment Shares Class 6:

(a) twelve thousand five hundred (12,500) Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);

(b) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);

(c) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) Class C6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class C6 Ordinary Shares»);

(d) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) Class D6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class D6 Ordinary Shares»);

(e) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) Class E6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class E6 Ordinary Shares»);

(f) forty-nine thousand three hundred and ninety-four (49,394) Class F6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class F6 Ordinary Shares»);

(g) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) Class G6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class G6 Ordinary Shares»);

(h) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) Class H6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class H6 Ordinary Shares»);

(i) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) Class I6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class I6 Ordinary Shares»); and

(j) forty-nine thousand three hundred and ninety-five (49,395) Class J6 Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the «Class J6 Ordinary Shares»).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Notwithstanding the number following the letter A to J of a relevant class of Shares allocated in relation to an Investment Share Class, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares shall each be referred to as a «Class of Shares» and shall be collectively referred to as the «Shares».

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Art. 11. “Each investment share class (an “Investment Share Class”) shall relate to a relevant portfolio of assets constituting an investment (the “Investment”). The Company’s Investment Share Class(es), and allocation of Investment therein, is/are as follows:

The Investment Share Class 1 relates to Project Yellow, i.e. the indirect acquisition by the Company of Compagnie Européenne de Prévoyance (France), through the Company’s direct subsidiary Luxco Holdings CEP II S.à r.l..

The Investment Share Class 2 relates to Project Prince, i.e. the indirect acquisition by the Company of (i) Copacabana Prince Participações S.A. (previously named “Banjul Participações S.A.”), a company incorporated and existing under the laws of Brazil, enrolled with the Brazilian General Taxpayers’ Registry under No. 09.462.850/0001-86 and (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda and (b) BTG Investments, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of Bermuda through the Company direct subsidiary Europa Lux III S.à r.l..

The Investment Share Class 3 relates to Project Fir, i.e. the indirect acquisition by the Company of Fidea NV, a Belgian insurance company, through the Company’s direct subsidiary JCF III Fidea Holdings S.à r.l..

The Investment Share Class 4 relates to Project Carat, i.e. the indirect acquisition by the Company of Cabot Credit Management Ltd, a UK debt purchasing company, through the Company’s direct subsidiary JCF III Cabot Holdings S.à r.l..

The Investment Share Class 5 relates to Project Vivaldi, i.e. the indirect acquisition by the Company of Eurovita Assicurazioni S.p.A., an Italian insurance company, through the Company’s direct subsidiary JCF III Eurovita Holdings S.à r.l..

The Investment Share Class 6 relates to Project Kapital, i.e. the indirect investment by the Company in Kreditech Holding SSL GmbH, a German limited liability company, through the Company’s subsidiary, namely JCF III Kreditech Holdings S.à r.l..

The allocation of each Investment to the above Investment Shares Classes shall be irrevocable and shall be made by a decision of the shareholders of the Company in accordance with Section D of the present articles of incorporation. Each

Investment shall be held by the Company exclusively for the benefit of the relevant Investment Shares Class. Any and all distributions, dividends, redemptions of capital or other receipts from the Investment shall accrue exclusively to the Investment Shares Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Investment Shares Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Shares other than the Investment Shares Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

The net asset value of the issued Shares of any Investment Shares Class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying Investment less the liabilities relating to such Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable (the "NAV").

In case of cancellation or redemption of an Investment Shares Class (or part thereof consisting of one or several Classes of Shares), the consideration paid to the holders of Shares comprising the Investment Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares of the relevant Investment Share Class being so cancelled or redeemed."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JCF III Europe Holdings L.P., une société constituée sous la forme d'un limited partnership selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, les Iles Caïmans, enregistrée auprès du Cayman trade and companies' register sous le numéro WK-48187,

ici représentée par Mme Gersende Masfayon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le nombre B 161.027, constituée en date du 13 mai 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1788 le 5 août 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, daté du 20 Mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°87903 en date du 23 Juillet 2015 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 457.050) pour le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent trente-sept mille huit cent soixante euros (EUR 4.737.860) à un montant de cinq millions cent quatre-vingt- quatorze mille neuf cent dix euros (EUR 5.194.910) par la création et l'émission de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales de classe B6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales de classe C6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales de classe D6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales de classe E6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales de classe F6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales de classe G6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales de classe H6, de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales de classe I6, de quarante-neuf

mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales de classe J6, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

En conséquence, l'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale totale de quatre cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 457.050) et les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 457.050) à allouer au capital social de la Société.

Le montant de quatre cent cinquante-sept mille cinquante euros (EUR 457.050) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales d'investissement au sein du capital social de la Société (la «Classe de Parts Sociales d'Investissement 6») qui est relative au «Projet Kapital» et est divisé en dix (10) classes de parts sociales appelées parts sociales ordinaires de Classe A6, parts sociales ordinaires de Classe B6, parts sociales ordinaires de Classe C6, parts sociales ordinaires de Classe D6, parts sociales ordinaires de Classe E6, parts sociales ordinaires de Classe F6, parts sociales ordinaires de Classe G6, parts sociales ordinaires de Classe H6, parts sociales ordinaires de Classe I6 et parts sociales ordinaires de Classe J6 (les «Nouvelles Classes de Parts Sociales»).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer les Nouvelles Parts Sociales au Nouvelles Classes de Parts Sociales tel que suit:

(a) Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe A6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A6»);

(b) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe B6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B6»);

(c) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe C6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C6»);

(d) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe D6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D6»);

(e) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe E6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E6»);

(f) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe F6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F6»);

(g) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe G6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G6»);

(h) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe H6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H6»);

(i) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe I6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I6»); et

(j) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) parts sociales allouées aux parts sociales ordinaires de Classe J6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J6»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer Projet Kapital, à savoir l'investissement indirect par la Société dans Kreditech Holding SSL GmbH, une société allemande à responsabilité limitée, au travers d'une filiale de la Société devant être constituée de façon imminente, nommément JCF III Kreditech Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, devant avoir son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la Classe de Parts Sociales d'Investissement 6 de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 et l'article 11 des statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinq millions cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dix euros (EUR 5.194.910) représenté par un million cinq cent douze mille cinq cents (1.512.500) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 (telle que défini à l'article 11 ci-dessous), de deux millions cinq cent soixante-douze mille (2.572.000) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) et de quatre cent quarante-huit mille quatre

cent quatre-vingt-dix (448.490) parts sociales dans la Classe de Parts Sociales d'Investissement 5 (tel que défini à l'article 11 ci-dessous) et quatre mille sept cent cinquante-sept mille cinquante (457.050) la Classe de Parts Sociales d'Investissement 6, de la manière suivante:

Classe de Parts Sociales d'Investissement 1:

(a) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A1»);

(b) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B1»);

(c) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe C1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C1»);

(d) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe D1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D1»);

(e) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe E1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E1»);

(f) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe F1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F1»);

(g) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe G1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G1»);

(h) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe H1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H1»);

(i) cent cinquante et un mille deux cent cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe I1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I1»); et

(j) cent cinquante et un mille deux cents cinquante (151.250) Parts Sociales Ordinaires de Classe J1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 2:

dix-neuf mille cent soixante-dix (19.170) Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A2-1»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 3:

cent quatre-vingt-cinq mille sept cents (185.700) Parts Sociales Ordinaires de Classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A3»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 4:

(a) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A4»);

(b) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B4»);

(c) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe C4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C4»);

(d) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe D4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D4»);

(e) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe E4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E4»);

(f) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe F4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F4»);

(g) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe G4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G4»); et

(h) trois cent vingt et un mille cinq cents (321.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe H4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H4»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 5:

(a) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe A5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A5»);

(b) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe B5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B5»);

(c) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe C5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C5»);

(d) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe D5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D5»);

(e) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe E5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E5»);

(f) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe F5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F5»);

(g) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe G5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G5»);

(h) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe H5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H5»);

(i) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe I5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I5»); et

(j) quarante-quatre mille huit cent quarante-neuf (44.849) Parts Sociales Ordinaires de Classe J5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J5»).

Classe de Parts Sociales d'Investissement 6:

(a) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A6»);

(b) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) Parts Sociales Ordinaires de Classe B6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B6»);

(c) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) Parts Sociales Ordinaires de Classe C6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C6»);

(d) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) Parts Sociales Ordinaires de Classe D6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D6»);

(e) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) Parts Sociales Ordinaires de Classe E6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E6»);

(f) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze (49.394) Parts Sociales Ordinaires de Classe F6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F6»);

(g) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) Parts Sociales Ordinaires de Classe G6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G6»);

(h) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) Parts Sociales Ordinaires de Classe H6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H6»);

(i) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) Parts Sociales Ordinaires de Classe I6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I6»);

(j) quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze (49.395) Parts Sociales Ordinaires de Classe J6 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J6»);

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Nonobstant le nombre mis à la suite des lettres A à J d'une classe de Part Sociale liée à une Classe de Part Sociale d'Investissement, les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales Ordinaires de Classe C, les Parts Sociales Ordinaires de Classe D, les Parts Sociales Ordinaires de Classe E, les Parts Sociales Ordinaires de Classe F, les Parts Sociales Ordinaires de Classe G, les Parts Sociales Ordinaires de Classe H, les Parts Sociales Ordinaires de Classe I, les Parts Sociales Ordinaires de Classe J seront dénommées les «Classes de Parts Sociales» et collectivement les «Parts Sociales».

En sus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime auquel toute prime payée à toute Part Sociale en supplément de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le paiement de toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter de son/ses associé(s), pour compenser des pertes nettes, pour réaliser des distributions à/aux Associé(s) sous la forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.»

Art. 11. «Chaque classe de parts sociales d'investissement (une «Classe de Parts Sociales d'Investissement») devra se rapporter à un portefeuille pertinent d'actifs constituant un investissement (l'«Investissement»). La/les Classe(s) de Parts Sociales d'Investissement de la Société, et les allocations des Investissements y relatifs se composent comme suit:

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 1 se rapporte au Project Yellow, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de la Compagnie Européenne de Prévoyance (France) par la filiale directe de la Société, Luxco Holdings CEP II S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 2 se rapporte au Project Prince, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de (i) Copacabana Prince Participações S.A. (anciennement dénommée «Banjul Participações S.A.»), une société constituée et existant sous les lois du Brésil, enregistrée auprès du registre «Brazilian General Taxpayers Registry» sous le numéro 09.462.850/0001-86 et (ii) (a) BTG Pactual Participations, Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes et (b) BTG Investments, L.P., une «exempted limited partnership» constituée sous les lois des Bermudes, à travers la filiale directe de la Société Europa Lux III S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 3 se rapporte au Project Fir, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Fidea NV, une compagnie d'assurance belge, à travers la filiale directe de la Société JCF III Fidea Holdings S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 4 se rapporte au Projet Carat, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Cabot Credit Management Ltd, un véhicule d'acquisition de dette du Royaume-Uni, à travers la filiale directe de la Société JCF III Cabot Holdings S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 5 se rapporte au Projet Vivaldi, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de Eurovita Assicurazioni S.p.A., une société italienne d'assurance, à travers la filiale directe de la Société JCF III Eurovita Holdings S.à r.l.

La Classe de Parts Sociales d'Investissement 6 se rapporte au Projet Kapital, à savoir l'investissement indirect dans la Société Kreditech Holding SSL GmbH, une société allemande à responsabilité limitée, à travers la filiale directe de la Société, nommément JCF III Kreditech Holdings S.à r.l.

L'affectation de chaque Investissement aux Classes de Parts Sociales d'Investissement ci-dessus sera irrévocable et devra être prise sur le fondement d'une décision des associés de la Société conformément à la Section D des présents statuts. Chaque Investissement devra être détenu par la Société exclusivement pour le compte de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente, après une déduction des charges de la Société calculée au pro rata pour la Classe de Parts Sociales d'Investissement et les dépenses encourues en relation à l'Investissement, et aucun des détenteurs de Parts Sociales autres que celles issues de la Classe de Parts Sociales d'Investissement sera éligible à la perception des recettes de cette distribution, dividende, rachat de capital social ou autre reçus, déclarés ou payés.

La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales émises de toute Classe de Parts Sociales d'Investissement sera exprimée en une valeur par Part Sociale et sera déterminée par rapport à un quelconque jour d'évaluation par la division de la valeur de l'actif net de l'Investissement correspondant, à la valeur de marché de l'Investissement sous-jacent moins les obligations relatives à cet Investissement et les obligations générales et les dépenses de la Société au prorata par part sociale à la fermeture du jour ouvrable, par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales d'Investissement pertinente alors restante à la fermeture de ce jour ouvrable, en conformité aux règles que le conseil de gérance de la Société estimera juste et équitable (la «VNI»).

Dans le cas d'une annulation ou d'un rachat d'une Classe de Parts Sociales d'Investissement (ou une partie de cette dernière consistant en une ou plusieurs Classes de Parts Sociales), la contrepartie payée aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales sera la VNI de l'Investissement, ou de la proportion de l'Investissement correspondant à la proportion des parts sociales de la Classe d'Investissement de Parts Sociales en question faisant l'Objet d'une annulation ou d'un rachat.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille huit cents eurs.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22505. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165549/478.

(150182159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

International Management Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 103.306.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165514/10.

(150182081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

INFIPA, Institute for Financing and Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.105.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFIPA, INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 1972, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 122 du 17 août 1972. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 905 du 21 décembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- Décharge à donner au Conseil d'administration et au Commissaire pour la période allant jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MERLIS S.à r.l., ayant son siège au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.320).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31425. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165528/62.

(150182238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Heaven Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.683.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «HEAVEN SERVICES S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166683, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 703 du 16 mars 2012 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Chantal Hagen-De Mulder, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Coïš, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression du deuxième alinéa de l'article 5 et modification du troisième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit: «Les actions sont et resteront nominatives.».

2. Changement de l'exercice social dorénavant fixé du 1^{er} janvier au 31 décembre, clôture de l'exercice en cours le 31 décembre 2015, et modification afférente de l'article 9 des statuts.

3. Modification du premier alinéa de l'article 10 des statuts relatif à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 5 et de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts qui sera désormais conçu comme suit:

Art. 5. (troisième alinéa). «Les actions sont et resteront nominatives.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social, actuellement allant du 1^{er} octobre au 30 septembre, pour le faire courir désormais du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours commencé le 1^{er} octobre 2014 se terminera donc le 31 décembre 2015, soit un exercice d'une durée totale de 15 (quinze) mois.

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 9:

Art. 9. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième mercredi du mois de mai à dix heures (10.00).

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2016.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à dix heures (10.00) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. HAGEN-DE MULDER, C. COÏS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22513. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015165491/66.

(150182692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

RA2S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.833.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA2S S.A.

Référence de publication: 2015164993/10.

(150181626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015165003/10.

(150181285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.
